

NOTICE

Classes à PEM (Projet d'Education aux Médias)

Initiées dans l'académie de Bordeaux en septembre 2008, à titre expérimental, les classes à PEM sont devenues des dispositifs officiels d'Education aux Médias et à l'Information (EMI). La classe à PEM a pour but de développer les compétences informationnelles et médiatiques des élèves au collège. Il s'agit également d'amener les élèves à produire des messages médiatiques pour prendre conscience de la place et du rôle des médias dans une société de l'information et de la communication.

A la rentrée 2019, ce dispositif est mis en place dans l'académie d'Orléans – Tours dans le cadre de la priorité donnée à l'EMI.

1. Aspects pédagogiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du Parcours Citoyen des élèves, le projet doit être fondé sur une démarche dynamique caractérisée par la mise en œuvre de pratiques médiatiques et informationnelles, plaçant les élèves dans des situations d'apprentissage où ils sont amenés par à découvrir des médias, rencontrer des professionnels, acquérir des notions et des techniques, aiguïser leur esprit critique et produire des messages médiatiques.

Le projet pédagogique est élaboré et mené conjointement par des enseignants accompagnés par le CLEMI académique. Le projet peut être parrainé par un journaliste professionnel et/ou un média régional.

Le projet doit donner lieu pour les enseignants à une réflexion sur leurs propres démarches pédagogiques en EMI. Ces démarches médiatiques et informationnelles devront être pérennisées. Le projet doit indiquer la démarche d'évaluation prévue.

2. Public

Collèges → Le projet doit faire intervenir la totalité d'un groupe classe.
Il se déroulera sur une année scolaire.

3. Conditions de recevabilité des projets

Ces projets peuvent être portés par tous les collèges de l'académie à raison d'une seule classe par établissement.

Tout projet doit s'appuyer sur le projet académique 2018-2022 et s'inscrire dans le cadre de l'action éducative de l'établissement.

La classe à PEM est organisée par le chef d'établissement avec l'équipe pédagogique et les partenaires impliqués.

Le financement d'une classe à PEM est limité à une seule année scolaire.

4. Critères auxquels doivent répondre les classes à PEM

- ✓ Le dossier de présentation devra être correctement renseigné et rempli.
- ✓ Le projet d'une classe à PEM doit être élaboré et mené par une équipe pédagogique accompagnée et suivie par le CLEMI académique.
- ✓ Les enseignants participants à ce dispositif bénéficieront de deux journées d'information / formation durant l'année scolaire (des formations EMI à candidature individuelle sont également inscrites au PAF dans la rubrique « Education aux médias »).
- ✓ Un travail de réflexion devra être mené sur les compétences en EMI (et leur évaluation).
- ✓ Le projet doit prévoir une réelle implication des élèves.
- ✓ Il sera valorisé dans le cadre de la Semaine de la Presse et des Médias dans l'école ou lors de tout autre événement permettant de donner du sens au travail des élèves.
- ✓ Un bilan complet et détaillé sera présenté à la fin de l'année scolaire.

5. Informations complémentaires

Le budget fera apparaître l'ensemble des dépenses et des recettes.

La subvention accordée par le CLEMI de l'académie d'Orléans – Tours (de l'ordre de 1 000 euros) permettra à l'équipe pédagogique de payer les heures d'intervention d'un journaliste et éventuellement de s'équiper en matériel léger nécessaire à la production médiatique envisagée.

Il convient de saisir votre demande sur PPE et de retourner au CLEMI académique le document correctement renseigné figurant en annexe.

Pour toute autre question, vous pouvez écrire à : karen.prevost@ac-orleans-tours.fr

ANNEXE

Classe à Projet d'éducation aux médias (PEM)

Année scolaire 2019/2020

Dossier à adresser pour le 3 mai 2019 à :

CLEMI

Rectorat de l'académie Orléans - Tours

21 rue Saint-Etienne

45 043 ORLEANS Cedex 1

☎ : 02 38 79 39 39

✉ karen.prevost@ac-orleans-tours.fr

Identification de l'établissement

Type d'établissement :

Public

Privé

Département :

REP

REP+

Nom et adresse de l'établissement :

Email :

Tel. :

Equipe pédagogique

Indiquez la personne ressource pour la classe à PEM

NOM	Prénom	email académique uniquement	Discipline

Partenaire (s)

Nom prénom	Adresse, tel, email	Qualité

ANNEXE

Classe à Projet d'éducation aux médias (PEM)

Année scolaire 2019/2020

ELEVES concernés

Nombre d'élèves :

Niveau :

DESCRIPTIF DU PROJET : éléments détaillés du programme/ Principales Compétences travaillées durant le projet

Phase introductive : s'informer par les médias, caractériser les médias et langages médiatiques et développer des compétences informationnelles telles que la recherche, la validation, savoir juger de la pertinence d'une information...

Quels messages médiatiques sont produits et sous quelle forme? (contenus, forme, outils spécifiques, public, planning, diffusion ...)

Quelles réflexions seront dégagées sur la place et le rôle des médias dans la société ?

ANNEXE

Classe à Projet d'éducation aux médias (PEM)

Année scolaire 2019/2020

CALENDRIER & PHASES DE REALISATION

EVALUATION : modalités et critères

ANNEXE

Classe à Projet d'éducation aux médias (PEM)

Année scolaire 2019/2020

BUDGET			
DEPENSES		RECETTES	
① Rémunération des intervenants	<input type="text"/>	① Subvention du Rectorat	<input type="text"/>
	€		€
② Autres frais de fonctionnement		② Autres recettes :	
♦ Matériel	<input type="text"/>	Etablissement	<input type="text"/>
	€		€
♦ Documentation	<input type="text"/>	Autres	<input type="text"/>
	€		€
♦ Autres (préciser)	<input type="text"/>	Collectivités	<input type="text"/>
	€		€
♦ Sorties culturelles	<input type="text"/>		
	€		
TOTAL	<input type="text"/>	TOTAL	<input type="text"/>
	€		€

Avis motivé du chef d'établissement

Comment ce projet s'inscrit-il dans le projet d'établissement et dans la mise en œuvre du parcours citoyen des élèves ?

Décision de la commission